L'autorité du gouvernement fédéral en matière de foresterie est basée sur les 23 p. 100 des forêts totales sous sa gouverne, la plupart étant situées dans les territoires. (Le gouvernement fédéral a dévolu la responsabilité de l'aménagement forestier au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en 1986, et un transfert de responsabilités semblable sera conclu avec le Yukon sous peu.)

Les forêts privées : un actif précieux

Des individus, des familles, des collectivités et des sociétés d'exploitation forestière détiennent 6 p. 100 de la totalité des forêts canadiennes. Leurs forêts sont généralement productives et de haute qualité. Les forêts privées sont la source de 19 p. 100 de la production industrielle canadienne de bois rond (billes, billons, bois à pâte), et elles sont encore plus centrales pour les autres secteurs de produits forestiers, fournissant 77 p. 100 des produits de l'érable, 79 p. 100 du bois de chauffage, et presque la totalité des arbres de Noël du pays.

Les forêts privées comprennent des espèces de plantes et des peuplements d'arbres uniques ainsi qu'une abondance de poissons et d'animaux sauvages, et elles protègent et enrichissent les terres agricoles. Les raisons qui font que les propriétaires conservent et aménagent ces territoires sont aussi personnelles et diverses que les propriétaires euxmêmes. Certains voient leur boisé comme une partie de leur patrimoine, d'autres l'utilisent comme bois de chauffage et bois d'œuvre, et d'autres encore l'aiment pour sa beauté et sa tranquillité.

Connaissances traditionnelles des Autochtones en écologie reliée aux forêts

Au Canada, la dernière décennie a vu la reconnaissance des connaissances écologiques traditionnelles des peuples autochtones s'accroître en matière de foresterie, les discussions augmenter quant aux droits traditionnels et issus de traités des Autochtones, ainsi que les occasions pour les Premières nations de partager les activités d'aménagement des ressources forestières et les richesses qu'elles produisent.

Les forêts canadiennes répondent aux besoins culturels, spirituels et matériels des peuples autochtones. Au Canada, on reconnaît qu'en vertu de leur relation historique avec la terre, les peuples autochtones ont acquis une connaissance intime des forêts et peuvent offrir une perspective tout à fait spéciale en matière d'aménagement durable des forêts.

Les forêts privées

Des sondages démontrent que la majorité des propriétaires canadiens de lots boisés ne coupent pas leurs arbres. De nombreux propriétaires de boisés se contentent simplement d'admirer la beauté pittoresque de leur environnement. Bon nombre de propriétaires de boisés utilisent ceux-ci à des fins récréatives. Certains entretiennent des pistes d'équitation, de motoneige, de ski, de raquette et de randonnée pédestre. D'autres pêchent, chassent et trappent sur leur propriété pour se recréer, avoir des provisions alimentaires supplémentaires ou en tirer un revenu. Certains vont même aménager leur boisé pour attirer la faune en créant les buissons pour abriter les animaux, en construisant des maisons d'oiseaux et en protégeant les plantes, les fruits et les baies dont se nourrissent les animaux sauvages. De plus en plus de propriétaires privés partout au pays reconnaissent la valeur et la qualité marchande de certains produits forestiers de spécialité : champignons sauvages, huiles essentielles, produits médicinaux et pharmaceutiques, herbes sauvages, etc.